

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Convention d'occupation précaire et mise à disposition gratuite du site de l'IME la Savoie avec Monsieur Octavian TIG

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents :**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEO, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER (Arrivée 19h44) Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME.

**Membres absents excusés avec pouvoir :** Georges BERMOND (pouvoir à Joël BORGEO), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOUIIN), Jessie MARIN, (pouvoir à Alain MASSIRONI), Sonia ZANI (pouvoir à Solange DOMINGUEZ)

**Membres absents excusés, sans pouvoir :** Madame Maria GUILLERMET ayant demandé à ne pas participer à ce vote

**Membres absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Madame Claire BILLON-BERTHET,

**en présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants avec 1 abstention de Madame Karine VANDERME**

**VU** la délibération du 29 septembre 2015, n°2015-91, « acquisition par la commune du tènement de l'IME LA SAVOIE, à l'euro symbolique »,

**VU** la délibération du 25 juillet 2017, n° 2017-68, « convention d'occupation précaire » d'une partie du site de l'IME LA SAVOIE à passer avec la Société Wild Trigger, dans le cadre de ses activités de loisirs d'Airsoft »,

**VU** la délibération du 02 octobre 2019, n° 2019-196, « convention d'occupation précaire et mise à disposition gratuite » du site de l'IME LA SAVOIE avec Monsieur Octavian TIG dans le cadre de ses activités, pour la période du 19 septembre 2019 au 19 mars 2020, sans tacite reconduction,

Monsieur le Maire Philippe EMIN, rappelle à l'Assemblée que le site de l'IME LA SAVOIE a accueilli une société de loisirs d'Air Soft et un évènement festif important « Dark Zombie ». La société ne présentait pas

toutes les garanties pour une bonne gestion du site, la commune n'avait pas reconduit le bail le 1<sup>er</sup> septembre 2019. La société a quitté les lieux.

Puis, M. Octavian TIG, un entrepreneur de la commune ayant un projet pour ce site en vue de son acquisition, dans le contexte où le site nécessitait un gardiennage coûteux pour la commune, s'est entendu par voie de convention avec la Commune pour assurer cette prestation en échange de l'occupation de la villa pendant 6 mois non renouvelables, période nécessaire au montage du projet et à la négociation immobilière.

La période de l'Etat d'urgence sanitaire nationale n'ayant pas permis à la Commune et à Monsieur TIG de finaliser un accord, Monsieur le Maire propose de convenir d'une nouvelle période sur les mêmes bases.

Cette convention d'occupation temporaire à titre gratuit prend effet à compter du 20 mars 2020 et prendra fin à compter du 19 mars 2021 sans tacite reconduction.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTÉ** la signature de ladite convention par Monsieur le Maire qui est consentie par la Commune de Plateau d'Hauteville au profit de Monsieur Octavian TIG.
- **DIT** que la convention prend effet rétroactivement au 20 mars 2020 pour une période d'un an, pour se terminer le 19 mars 2021 et n'est pas tacitement reconductible.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Philippe EMIN

